



COMMUNE DE RENNAZ

Conseil général

**Procès-verbal no 15 de la législature 2021-2026
de la séance ordinaire
du Conseil général de la Commune de Rennaz**

**du jeudi 4 décembre 2025 à 20h00
A « L'arennaz », collège de Rennaz**

Présidence : Mme Stéphanie Luneau, Présidente

Sont présents : A l'appel : 20 membres présents sur 28 conseillères et conseillers

Mme Muriel Ferrara, Syndique, Mme Carine Boulard, MM. Yvan Burnier et Gérald Dumusc, Municipaux.

Ordre du jour

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal no 14 du 30 octobre 2025
4. Admissions – démissions
5. Communications du bureau
6. Communications municipales
7. Préavis no 35 / 2021 – 2026 : Révision des statuts de l'association intercommunale EPUDEHL
8. Préavis no 36 / 2021 – 2026 : Budget 2026
9. Rapport des délégations et représentations
10. Divers et propositions individuelles

Mme Stéphanie Luneau, Présidente, ouvre la séance en saluant l'Assemblée, Mme Muriel Ferrara, Syndique, les membres de la Municipalité, Mme Christine von Siebenthal, boursière, et remercie chacun pour sa présence. M. Fabio Lecci est excusé étant retenu par une séance plénière.

La Présidente prie l'Assemblée de bien vouloir se lever lors des interventions, de se présenter par son nom et son prénom et de parler bien distinctement et fort.

La Présidente rappelle à l'Assemblée que la séance est enregistrée.

1. Appel

La Secrétaire fait l'appel : 20 conseillères et conseillers sont présents avec la Présidente.

Se sont excusé·e·s : Mmes Karin Boismoreau, Jessica Riedi-Savoyen, Brigitte Sculati, MM. Yann Accart, Ludovic Angéloz, Christian Chatelan et Sunil Khurdi.

M. Haxhi Hajdari est absent.

Le quorum étant atteint, la Présidente déclare la séance ouverte.

Après l'appel, l'Assemblée se compose de 20 membres avec la Présidente, soit 19 votes à main levée, et 20 votes à bulletin secret.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité, tel que présenté.

3. Adoption du procès-verbal no 14 du 30 octobre 2025

Le procès-verbal est adopté par 18 oui, 0 non et 1 abstention, tel que présenté.

La Présidente remercie la secrétaire pour sa rédaction.

4. Admissions – démissions

Ni admission ni démission n'ont été annoncées auprès du bureau du Conseil général.

L'Assemblée reste composée de 20 membres avec la Présidente, soit 19 votes à main levée, et 20 votes à bulletin secret.

5. Communications du bureau

Plusieurs informations sont communiquées par la Présidente.

➤ *Visite annuelle du Préfet du district d'Aigle :*

En date du 3 décembre 2025, le Préfet, M. Nicolas Croci Torti, a procédé au contrôle des documents du Conseil général. Il a vérifié la rédaction des procès-verbaux, s'est assuré que les registres étaient tenus à jour et que les archives étaient correctement organisées. Il a également examiné les rapports des commissions ainsi que les pièces qui y sont rattachées, afin de s'assurer qu'ils soient classés et conservés avec soin.

Elle précise en outre que le Préfet sera présent pour assister à la séance du 11 juin 2026.

➤ *Assermentation des autorités en 2026 :*

La Présidente rappelle que la nouvelle législature 2026–2031 entrera en fonction l'année prochaine. Elle indique que la date de l'assermentation des autorités est fixée au jeudi 18 juin 2026 à 19h30, dans cette même salle.

Elle compte sur la présence de toutes et tous et encourage les membres à se représenter, ainsi qu'à motiver d'autres candidates et candidats potentiels à s'engager.

6. Communications municipales

Mme Carine Boulard, Municipale

➤ *Police des constructions :*

Mme Carine Boulard indique qu'en 2025, cinq autorisations municipales ont été délivrées. Quatre permis de construire ont été octroyés et sept autres dossiers sont en cours. Elle mentionne également trois mises à l'enquête publique ainsi que quatre permis d'utilisation et d'habiter.

➤ *Procédés de réclame :*

Elle informe qu'une demande est en traitement et que quatre autorisations ont été délivrées durant l'année.

➤ *Forêts :*

Au chalet du Cimetière dans les hauts de Villeneuve, le groupement forestier des Agittes (GFA) a réalisé durant l'automne une coupe d'éclaircissement en lisière de la forêt.

A l'Arboretum du Marais-Rond, une nouvelle table et deux bancs ont été installés afin de compléter l'aménagement existant.

Elle rappelle également la distribution des sapins de Noël qui est prévue le samedi 13 décembre 2025.

➤ *Démoustications :*

Une seule intervention a été effectuée pour 2025. En comparaison, trois interventions avaient été nécessaires en 2024 en raison des crues centennales. Elle explique que le développement des larves est directement lié au débit du Rhône et qu'en 2025, aucune crue significative n'a été observée.

Le coût de ces interventions est d'environ CHF 0.60 par habitant, calculé sur un bassin d'environ 11'000 personnes (Roche, Chessel, Noville, Rennaz et Villeneuve). La collaboration avec le Professeur Luthy se poursuivra en 2026 pour l'observation et la lutte contre les moustiques et leurs larves. Le budget reste inchangé, soit environ CHF 25'000.00.

➤ *Déchets :*

Le planning 2026 pour les déchets verts demeure inchangé. Le ramassage aura lieu les mardis, toutes les deux ou trois semaines, selon les dates qui seront communiquées à la fin décembre sur le site Internet communal ou dans le document récapitulatif à paraître.

Elle apporte une précision en indiquant que les conteneurs doivent être sortis avant 7h00 le matin du ramassage afin d'éviter tout problème lors du passage du camion.

En conclusion, Mme Carine Boulard adresse à toutes et tous ses meilleurs vœux pour la fin de l'année, ainsi qu'à leurs familles et foyers.

M. Yvan Burnier, Municipal

➤ *Église protestante :*

M. Yvan Burnier explique qu'une séance a eu lieu au sujet de l'avenir de l'Église protestante. Il indique qu'en raison du faible nombre de fidèles, avec moins de trente personnes, l'objectif serait d'unir les forces et de réduire les coûts. Il précise que deux propositions sont actuellement envisagées. La première serait de s'associer avec la région de Montreux. La seconde consisterait à se rapprocher du district d'Aigle, avec une organisation répartie entre le haut et le bas du district.

Une votation consultative a été menée. Le dernier mot reviendra toutefois au Synode. Selon M. Yvan Burnier, la tendance semble plutôt aller vers un rapprochement avec Aigle, même si aucune majorité claire ne s'est encore dégagée.

➤ *SDIS (Service de défense incendie et secours) du Haut-Lac :*

Une séance de recrutement a eu lieu et dix personnes étaient présentes. M. Yvan Burnier précise qu'il n'a pas encore de retour concernant les inscriptions, car les personnes intéressées ne devaient pas s'engager immédiatement. L'idée est de leur laisser un temps de réflexion afin de renforcer leur motivation.

➤ *Assistant·e de sécurité publique (ASP) :*

Concernant l'engagement d'un·e ASP, le processus suit son cours. Il mentionne qu'une première sélection a été effectuée par la commune de Roche et que la procédure se trouve désormais dans sa phase finale. Deux candidat·e·s restent en lice. Il espère que la suite pourra se dérouler dans de bonnes conditions et rappelle que le choix devra respecter le budget et les exigences du poste.

Il adresse à toutes et tous ses vœux pour un joyeux mois de décembre.

M. Gérald Dumusc, Municipal

➤ *Éclairage public :*

M. Gérald Dumusc indique que l'éclairage public est désormais installé à 100%. Il précise toutefois que la détection n'est pas encore en fonction. L'armoire électrique a dû être déplacée et sera finalement posée en hauteur, car plusieurs services se croisaient à l'emplacement initial. La moitié de l'installation est déjà en place et les travaux sont programmés pour le 15 décembre. Il relève que les entreprises rencontrent actuellement des difficultés en raison d'un manque de personnel, ce qui ralentit les interventions.

➤ *Travaux à la route de Noville :*

M. Gérald Dumusc explique que les travaux annoncés à la route de Noville ont dû être décalés, en raison d'un effectif réduit de l'entreprise intervenante. Les travaux ont donc été prolongés, mais devraient être terminés rapidement. Il reconnaît que cette situation a été contraignante pour les habitant·e·s du secteur, même si le chantier n'était pas très étendu.

➤ *Bâtiment de la voirie et de la déchetterie :*

M. Gérald Dumusc rappelle qu'il avait annoncé lors de la dernière séance que les possibilités de recours arrivaient à leur terme. Aucun recours n'a été déposé contre les autorisations de travaux, ce qui permet l'avancement du projet. La planification est en cours et il espère qu'elle pourra être finalisée rapidement. Il attend le planning encore cette année et espère commencer la dépose des pieux au début de l'année prochaine.

Il souligne toutefois que la situation actuelle dans le secteur de la construction oblige à se poser la question des pénalités de retard, car il devient de plus en plus difficile pour les entreprises de garantir les délais lorsque le personnel manque.

M. Gérald Dumusc conclut en souhaitant à toutes et tous de belles fêtes de fin d'année.

M. Fabio Lecci, Municipal

➤ *Excusé.*

Mme Muriel Ferrara, Syndique

➤ *PPA des Cornettes :*

Le Conseil général s'étant réuni il y a moins d'un mois et demi, Mme Muriel Ferrara souhaite cette fois se concentrer sur un seul sujet, à savoir le PPA des Cornettes. Elle rappelle que ce dossier est récurrent et qu'il est en suspens depuis 2019. Malgré plusieurs courriers adressés à l'État de Vaud, aucune réponse n'avait été obtenue. La Municipalité a donc sollicité l'appui de M. Alexandre Repetti, urbaniste, qui dispose de contacts directs au sein des services cantonaux.

La Syndique informe avoir participé à une séance avec les propriétaires des terrains situés dans le secteur des Cornettes, dont certaines parcelles sont impactées par le tracé du canal de Pra-Riond. Elle souligne que l'objectif demeure est de parvenir à un accord à l'amiable entre les propriétaires afin d'éviter la création d'un syndicat d'amélioration foncière qui deviendrait obligatoire. Une telle procédure engendrerait un coût estimé entre CHF 600'000.00 et CHF 800'000.00, à répartir entre HRC (Hôpital Riviera Chablais), Espace Santé ainsi que les communes de Noville et de Rennaz, et serait en outre placée sous gestion cantonale, ce qu'il serait préférable d'éviter.

Elle conclut en souhaitant à toutes et tous de belles fêtes et une année 2026 placée sous le signe de la santé.

7. Préavis no 35 / 2021 – 2026 : Révision des statuts de l'association intercommunale EPUDEHL

La lecture du rapport est entendue par l'Assemblée, rapporteur M. Dominique Weber. Il est à souligner que dans son rapport la Commission ad hoc demande de refuser le préavis mettant en cause la procédure pour la mise à jour des statuts intercommunaux qui n'aurait pas été appliquée.

Une copie du rapport a été distribuée par courrier ou par e-mail 5 jours avant la séance.

La Présidente ouvre la discussion et demande à l'Assemblée si elle a des questions à ce sujet.

M. Yvan Burnier rappelle qu'il a débuté son mandat le 1er janvier 2025 et qu'il a dû se renseigner pour clarifier l'historique du dossier. Il explique que l'association EPUDEHL souhaitait initialement procéder à une révision complète de ses statuts et que l'ensemble des modifications devait être approuvé par chaque Conseil général ou communal. Après consultation d'un avis juridique, il a été confirmé que seule la modification de l'article 8 nécessitait une approbation formelle. Les autres adaptations pouvaient être validées directement par le Conseil intercommunal. Un nouveau projet de préavis a donc été revu et modifié pour fin juin 2025. Lors de l'analyse du préavis par la Commission ad hoc, celle-ci a relevé un manquement dans le suivi de la procédure, ce dont M. Dominique Weber l'a informé. Il précise ensuite que les communes de Roche, Noville et Chessel ont déjà accepté ce nouveau préavis sans remarquer d'éléments problématiques. Après avoir pris contact avec le préfet, celui-ci lui a confirmé que l'erreur relevée n'était pas majeure et ne remettait pas en cause le préavis. L'objectif de la modification est essentiellement de réduire le nombre de représentant·e·s des communes au sein de l'association. M. Yvan Burnier souligne que la Commission est toutefois favorable à cette adaptation.

M. Olivier Pautrel indique qu'il ne comprend pas entièrement les enjeux liés au préavis. Après avoir écouté les explications précédentes, il souhaite obtenir une clarification. Il demande à M. Dominique Weber si la décision soumise au Conseil général doit être refusée pour des raisons techniques, juridiques ou administratives, ou s'il existe également des éléments d'ordre plus personnel ou relationnel entre les parties concernées. Il précise que sa question peut paraître inhabituelle, mais qu'il ne sait pas comment se positionner sans comprendre clairement la nature du problème.

M. Dominique Weber répond qu'à ses yeux, plusieurs éléments essentiels de la procédure n'ont pas été respectés. Il rappelle que, lors de la première étape, EPUDEHL a pris des décisions sur la révision de ses statuts sans connaître les avis des commissions des communes, puisque celles-ci n'avaient pas été consultées et n'avaient donc pas pu émettre de rapport. Il estime que cette première procédure n'était pas correcte.

Il poursuit en indiquant que, lors de la deuxième étape, la commission intercommunale n'a pas été convoquée, ce qui a empêché les commissions communales de transmettre leurs rapports aux municipalités. Les municipalités n'ont ainsi pas pu mener les échanges prévus par l'article 113, alinéa 11, de la Loi sur les communes. Selon lui, l'ensemble de ces étapes légales n'a pas été respecté. Il ajoute que les avis des commissaires n'ont pas été entendus et qu'aucune question ni interrogation n'a reçu de réponse.

Il rappelle que le préavis vise à réduire le nombre de membres du Conseil intercommunal, notamment en raison des difficultés à atteindre le quorum. Il considère toutefois que si les personnes engagées étaient écoutées et respectées, la participation serait meilleure.

Il conclut en précisant que, si la modification des statuts est refusée, les statuts actuels continueront de s'appliquer. Cela ne pose aucun problème juridique et laisse le temps, jusqu'à la prochaine législature, de revenir avec un nouveau préavis et une procédure conforme. Il rappelle qu'il est tout à fait possible de modifier des statuts en cours de législature, pour autant que la procédure soit respectée.

M. Frédéric Rapin indique qu'il souhaite appuyer les propos de M. Dominique Weber. Il rappelle que, lors de chaque rencontre avec l'association EPUDEHL, les questions posées par les commissions communales n'ont jamais obtenu de réponse. Il souligne que les modifications annoncées n'ont pas été apportées et que les chiffres présentés ne correspondaient pas à ceux qui avaient été discutés. Il ajoute avoir eu le sentiment, lors des séances, que les commissaires avaient été mis de côté et placés devant un fait accompli.

Mme Muriel Ferrara indique qu'elle comprend les remarques exprimées et reconnaît que, dans certaines associations intercommunales, la manière de présider peut parfois être perçue comme autoritaire. Elle rappelle toutefois que, lors de la première version de la modification des statuts, un membre de la commission de Villeneuve s'était montré particulièrement virulent envers le comité de direction. Ce dernier avait alors pris la décision de ne laisser en discussion que l'article 8 relatif au nombre de représentant·e·s.

Elle conteste l'idée que les communes ne seraient pas entendues et souligne que, dans de nombreuses associations intercommunales, la présence des membres n'est pas toujours assurée malgré des convocations envoyées longtemps à l'avance, ce qui complique l'atteinte du quorum. Elle rappelle que la réduction du nombre de membres vise précisément à garantir le fonctionnement de l'association.

La Syndique relève que trois communes ont déjà accepté la modification. Deux doivent encore se prononcer : Rennaz et Villeneuve. Elle estime dommage de refuser le préavis si le Conseil général est d'accord sur le fond, même si des réserves existent quant à la procédure. Elle rappelle que le Préfet a été informé et qu'il procède actuellement à un rappel des règles auprès des associations intercommunales.

Elle conclut en soulignant qu'un refus obligerait à recommencer toute la procédure, avec des coûts supplémentaires pour les communes, alors que l'objectif de fond est partagé.

M. Yvan Burnier reprend la parole pour apporter des précisions. Il indique que, si le Conseil général devait refuser le préavis, la commune de Villeneuve retirerait également le sien, ce qui bloquerait toute modification pour la prochaine législature. Il rappelle que l'association EPUDEHL connaîtra un renouvellement quasi complet de son comité de direction à la prochaine législature et qu'il espère que ce nouveau comité veillera strictement au respect des procédures et à une meilleure communication. Il souligne que, malgré les remarques formulées, l'avis juridique demandé par l'association maintient que la procédure suivie était correcte. Il regrette toutefois que le comité de direction n'admette pas clairement les erreurs relevées par les commissions.

M. Bernard Teissl souhaite clarifier si un refus du préavis empêcherait toute modification des statuts durant la prochaine législature. Il comprend que le comité actuel ne reviendrait pas avec un nouveau préavis, mais qu'un futur comité pourrait le faire. Il relève que les erreurs de procédure sont importantes et qu'elles posent un problème à celles et ceux qui apprécient un fonctionnement rigoureux. Il s'interroge toutefois sur l'opportunité d'accepter le préavis malgré ces erreurs, au nom du bon sens et pour permettre à l'association d'avancer. Il précise qu'il s'agit de sa réflexion personnelle.

M. Dominique Weber confirme que les statuts peuvent être modifiés en cours de législature, tandis que Mme Muriel Ferrara souligne que changer à ce moment-là le nombre de représentant·e·s entraînerait des complications dans la gestion et l'organisation de l'association.

Mme Valérie Légeret indique que la situation soulève à la fois des problèmes de fond et de forme. Elle relève que, si la Commission semblait prête à accepter le fond, la manière dont la procédure a été menée pose un réel problème. Elle rappelle que celle-ci a posé des questions sans jamais obtenir de réponse et que ses remarques n'ont pas été prises en compte, ce qui, selon elle, montre que la forme n'a pas été respectée. Elle s'interroge sur ce qu'il adviendrait lors d'un prochain préavis si la procédure devait à nouveau être négligée, estimant qu'il ne suffirait pas de s'excuser.

Elle souligne que les tensions initiales ne proviennent pas des communes, mais du comité de direction, qui a réagi à un incident survenu à Villeneuve. Elle estime que les communes se retrouvent aujourd'hui à subir les conséquences d'un processus confus, dans lequel le fond lui-même n'est plus clairement établi. Elle rappelle que certains éléments des statuts auraient dû être modifiés, mais qu'ils ont disparu des discussions sans explication.

Mme Valérie Légeret considère qu'il ne s'agit pas d'un simple vice de procédure mineur, mais d'un problème plus sérieux. Elle reconnaît que le bon sens pourrait conduire à accepter le fond, comme l'a expliqué Mme Muriel Ferrara, mais elle estime que quelque chose ne fonctionne pas correctement dans ce dossier. Elle conclut en indiquant que la situation la dérange profondément et qu'elle ne peut pas accepter le préavis tant que les éléments ne sont pas clarifiés.

M. Yvan Burnier rappelle que certaines modifications des statuts avaient été acceptées à l'unanimité par le Conseil intercommunal, car elles relevaient de ses compétences et n'avaient suscité aucune remarque. Il souligne que les représentant·e·s des conseils généraux et communaux auraient pu signaler les éléments problématiques à ce moment-là. Il indique que, face aux difficultés relevées par la Commission, le comité de direction a finalement décidé de retirer toutes les modifications contestées afin d'éviter de nouveaux blocages. Il regrette toutefois le manque de dialogue qui a accompagné ce processus et précise qu'à ce stade, seule la modification de l'article 8 reste en discussion.

Mme Muriel Ferrara relève que, si la forme est critiquée dans ce dossier, la Commission ad hoc n'a pas non plus entièrement respecté la procédure. Elle rappelle qu'elle avait reçu le préavis dans les délais mais n'a pas rendu son rapport lors de la dernière séance, alors que l'objet figurait à l'ordre du jour. Elle précise que le report à la séance actuelle avait été demandé par la Présidente et accepté par la Municipalité. Elle estime ainsi que la Commission n'a pas tout fait correctement.

Mme Nicole Cosandey demande quelles seraient les conséquences d'un éventuel refus. La syndique précise que, dans ce cas, la modification des statuts serait refusée pour l'ensemble des cinq communes.

Avant de procéder au vote, M. Bernard Teissl intervient à deux reprises afin de s'assurer de la manière correcte de voter, souhaitant approuver la modification des statuts. La Présidente précise que l'Assemblée se prononce sur les conclusions du préavis et non sur celles du rapport de la Commission ad hoc.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote des conclusions du préavis.

Le Conseil général de Rennaz

- vu le préavis municipal no 35 / 2021-2026 ;
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude ;
- considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

1. d'approuver la modification de l'article 8 des statuts de l'association intercommunale d'EPUDEHL ;
2. sous réserve de leur approbation par les organes délibérants des autres communes membres de l'Entente intercommunale, de soumettre cette modification des statuts au Canton pour approbation.

Après lecture, les conclusions du préavis sont **refusées à main levée par 11 non, 6 oui, et 2 abstentions**, telles que présentées.

8. Préavis no 36 / 2021 – 2026 : Budget 2026

La lecture du rapport est entendue par l'Assemblée, rapporteure Mme Nicole Cosandey. Une copie du rapport a été distribuée par courrier ou par e-mail 5 jours avant la séance.

La Présidente passe en revue le budget, position après position. Elle invite chaque membre à intervenir et à prendre la parole lors de questions, au moment désigné.

Aucune prise de parole n'est demandée sur le budget.

Aucune question n'est soulevée concernant le plan d'investissement 2025–2029.

La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote des conclusions du préavis.

Le Conseil général de Rennaz

- vu le préavis municipal no 36 / 2021-2026 ;
- ouï le rapport de la Commission de gestion et des finances ;
- **considérant** que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

Décide :

- d'approuver le budget de fonctionnement pour l'année 2026, qui présente les résultats suivants :

Charges	CHF	6'771'890.00
Revenus	CHF	<u>6'913'820.00</u>
Résultat (bénéfice présumé)	CHF	141'930.00

Après lecture, les conclusions du préavis sont acceptées à main levée à l'unanimité, telles que présentées.

La syndique remercie l'Assemblée pour la confiance accordée et souligne que la législature n'a pas été de tout repos. Elle adresse deux remerciements particuliers. Elle salue d'abord la Commission de gestion et des finances pour la qualité de son travail ainsi que pour la pertinence de ses avertissements. Elle remercie ensuite la boursière, chaleureusement applaudie pour son engagement et pour les mises en garde qu'elle a formulées.

9. Rapport des délégations et représentations

La Présidente rappelle que selon l'article 105 du règlement du Conseil général, les représentants des délégations et représentations sont tenus de faire régulièrement un rapport au Conseil général au sujet de leurs activités, mais au moins une fois l'an.

Le rapport suivant est présenté. Une copie du rapport a été distribuée par e-mail avant la séance et sur papier pendant la séance.

ASPIHL - Association scolaire et parascolaire intercommunale du Haut-Lac :

La lecture du rapport est entendue par l'Assemblée, faite par le délégué, M. Dominique Weber.

10. Divers et propositions individuelles

Engagement personnel de voirie, M. Olivier Pautrel :

M. Olivier Pautrel indique qu'il ne souhaite pas poser de question, mais partager une réflexion au sujet du troisième poste mis au concours pour la voirie. Il suggère que la fonction puisse aussi être envisagée au féminin, rappelant que le nouveau bâtiment de la voirie disposera de vestiaires séparés. Il propose d'examiner d'autres formes d'engagement, comme deux postes à temps partiel ou l'accueil d'un·e apprenti·e, pour autant qu'un maître ou une maîtresse d'apprentissage soit disponible. Il précise qu'il s'agit d'une réflexion personnelle destinée à nourrir les réflexions futures sur l'organisation du service.

Parcelle 222, anciennement le Motel, Mme Régine Bernet :

En réponse à Mme Régine Bernet au sujet de la parcelle 222, anciennement le Motel, Mme Carine Boulard explique que la mise à l'enquête a été transmise à la CAMAC (Centrale des autorisations en matière de construction). Elle précise que le dossier a été jugé conforme par la Municipalité, même si certains éléments ont dû être complétés à la demande des services cantonaux. Elle indique qu'un retour est attendu depuis plusieurs mois et ajoute que le dossier avance, tout en restant tributaire des délais et du traitement interne au Canton.

Vente du château, Mme Thérèse Raja :

Mme Thérèse Raja indique avoir entendu que le château serait mis en vente pour un franc symbolique et souhaite savoir si cette information est exacte.

La Municipalité répond qu'elle n'en a pas connaissance.

La Présidente adresse à l'Assemblée ses vœux de belles fêtes ainsi qu'une merveilleuse année 2026.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente lève la séance à 21h30 et invite l'Assemblée à partager le verre de l'amitié, ainsi qu'une petite agape de Noël.

Au nom du Conseil général



La Présidente
Stéphanie Luneau

La Secrétaire
Valérie Teissl

Rennaz, le 21 avril 2026